

DELIBERATION N°25/2020

Le **Mardi 10 mars 2020** à 10h30, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 27/02/2020

Nombre de membres en exercice : 26

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	CAILLE Louis	x			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		x		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier		x		DYEN Michel	
	LEOUTRE Jean-Marc	x			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	x			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			x	CARREL Henri	
	PILARD Etienne			x	DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	x			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick			x	TORNIER Xavier	
	GAUDIN François			x	ROTA Michel	
	GARZON Philippe	x			GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	x			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	ZUCCHERO pascal			x	MARTIN Jean-Pierre	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	x			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	x			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude			x	COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	x			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	x			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			x	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges			x	SILVESTRE Maxime	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	RAFFIN Jean-Claude			x	BUTTARD Jean-Marc	
CC HAUTE TARENTEISE	PENNA Jean-Luc	x			PASCAL-MOUSSELARD Gaston	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	x			BLANC Henri	
REGION	BONNIVARD Emilie		x			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle				MITHIEUX Lionel	x
TOTAL		13	3	9		
TOTAL VOTANTS		17				1
TOTAL VOIX		26				

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20200310-DEL25-2020-DE
Date de télétransmission : 23/03/2020
Date de réception préfecture : 23/03/2020

DELIBERATION N°25/2020

Objet : AFFECTATION DES SOMMES ISSUES DE LA LOI SRU PERCUES EN 2017

Philippe POURCHET, présente et rappelle la délibération n°32/2019 relative à l'affectation des sommes issues de la loi SRU. Conformément à cette délibération il convient d'affecter les sommes perçues en 2017 ; à savoir 26 816,11 €. Il est proposé au conseil d'administration l'affectation suivante :

- Le Bourget du Lac : 18 532 ,43 € (minoration foncière au profit de Nexity qui prévoit 31 logements locatifs sociaux)
- Challes Les Eaux : 8 283,68 € (minoration foncière au profit de Savoisienne Habitat qui prévoit 40 logements sociaux dont 16 locatifs sociaux)

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité moins une voix contre décide d'approuver les affectations proposées, qui viendront en minoration foncière dans les actes de rétrocessions aux opérateurs désignés.

Le 18/03/2020
Le Président
Jean-Marc LÉOUTRE

VOTE :	
Pour	16
Contre	1
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20200310-DEL25-2020-DE
Date de télétransmission : 23/03/2020
Date de réception préfecture : 23/03/2020